

CONDITIONS GENERALES DE VENTE WYN ACCESS

PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « Conditions Générales de Vente ») s'appliquent à toute vente de produits commercialisés par WYN ACCESS (ci-après les « Produits »), toute commande de Produits de la part d'un client de WYN ACCESS, revendeur et/ou grossiste, dont l'activité habituelle consiste notamment en l'achat de ce type de Produits pour la revente (ci-après le « Client »), et plus généralement toute relation commerciale entre WYN ACCESS et le Client (ci-après les « Parties »).

WYN ACCESS est une société à responsabilité limitée, spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros, domiciliée Route des quatre saisons, ZA de Fontvieille, 13190 Allauch – France, et enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 848591996.

Conformément aux articles L441-1 et L441-3 du Code de commerce, les présentes conditions générales sont communiquées par WYN ACCESS « à tout acheteur qui en fait la demande pour une activité professionnelle » ou en vue de la signature d'une convention écrite entre WYN ACCESS et tout Client, « dans un délai raisonnable avant le 1^{er} mars ». Elles constituent « le socle de la négociation commerciale ». Ainsi, toute commande de Produits, quelle qu'en soit l'origine, implique l'adhésion irrévocable et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente. Les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur toute clause contraire pouvant figurer dans les contrats, conditions générales d'achat, documents ou correspondances du Client, sauf stipulation préalable et écrite entre les Parties prenant la forme de conditions particulières de vente et explicitement acceptées par WYN ACCESS. Toute dérogation aux Conditions Générales de Vente, en faveur du Client, peut justifier une contrepartie.

De même, tout document de WYN ACCESS autre que les présentes Conditions Générales de Vente et notamment catalogues, circulaires, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Les produits vendus par WYN ACCESS ne peuvent être ni loués, ni échangés, ou reproduits quelles qu'en soient les modalités, sans autorisation préalable écrite de WYN ACCESS, sous peine de toute sanction civile et pénale selon la législation en vigueur.

1 – OFFRE

Conformément à l'article 1117 du Code civil, « L'offre est caduque à l'expiration du délai fixé par son auteur ou, à défaut, à l'issue d'un délai raisonnable. » A défaut de délai spécifié par WYN ACCESS, le « délai fixé » au sens de cet article sera un délai d'un mois. Au-delà de ce délai fixé, le prix pourra faire l'objet d'une réactualisation, tenant compte de l'évolution des coûts de revient.

2 – COMMANDES

Toute commande doit être transmise à WYN ACCESS par fax, mail, courrier, ou sur le site internet et préciser le type de Produits commandés, leur quantité, ainsi que le lieu où la livraison doit être effectuée.

2.1 Acceptation

Aucune commande ne peut produire effet, lier ou engager WYN ACCESS avant qu'elle n'ait été expressément acceptée par WYN ACCESS. Les commandes de produits ne deviennent définitives qu'à compter de cette acceptation et sous réserve de la disponibilité des produits. Cette acceptation de commande pourra résulter, soit d'une confirmation de la commande transmise sur quelque support que ce soit, soit de l'expédition des produits objets de la commande.

En tout état de cause, l'acceptation de WYN ACCESS, même écrite, reste soumise à la condition que, jusqu'à la livraison des Produits aux entrepôts du Client, il ne soit apparu aucun risque financier ou tout autre élément de nature à la remettre en cause.

2.2. Modification/Annulation

La commande exprime le consentement du Client de manière irrévocable, ainsi toute commande passée à WYN ACCESS par le Client ne pourra ensuite être modifiée ou annulée que le jour même de la passation de la commande et après accord préalable et exprès de WYN ACCESS. En cas d'annulation de commande, consentie par WYN ACCESS, les acomptes déjà versés lui resteront acquis à titre de première indemnité et le Client devra l'indemniser pour tous les frais engagés et pour toutes les conséquences directes ou indirectes qui en découleront.

3 – PRIX

3.1. Tarifs

3.1.1. Les prix s'entendent hors taxes, hors frais de douane et de transport, emballages compris sauf emballages spéciaux. Les prix d'achats sont négociés nets de toutes remises. Tous les prix sont exprimés en euros. Le cas échéant, la TVA est appliquée au taux en vigueur au moment de la commande. Tout client étranger possédant un numéro de TVA Intracommunautaire valide sera acquitté de la TVA, à contrario la TVA devra être facturée.

3.1.2. Les factures sont établies conformément à l'article L441-9 du Code de commerce et selon le tarif en vigueur à la date de réception par WYN ACCESS de la commande ou le cas échéant selon les tarifs prévus dans le cadre d'un référencement ou tout autre accord spécifique à cet effet. Ce barème des prix unitaire et communiqué au Client par WYNACCESS, en même temps que les présentes Conditions Générales de Vente.

Les conditions générales tarifaires, notamment les réductions de prix (remises et ristournes) pouvant être appliquées figurent le cas échéant dans la convention unique, établie conformément à l'article L441-3 du code de commerce. Ces réductions de prix pourront être négociées au début ou en cours de contrat, en fonction soit des quantités acquises ou livrées par WYN ACCESS en une seule fois et en un seul lieu ou de la régularité de ses commandes soit des avantages qualitatifs apportés par le Client

Toute réduction de prix, acquise à la date de la vente des produits et directement liée à cette opération de vente, est mentionnée sur la facture établie pour ladite vente, indépendamment des modalités et des dates de règlement de la réduction.

Les remises seront acquises et liquidées concomitamment à la date de la vente concernée et facturée sous la forme d'une remise sur la facture correspondante.

3.1.3. Les tarifs peuvent être modifiés par WYN ACCESS à tout moment et sans préavis, dans le respect de ses engagements contractuels. En outre, WYN ACCESS se réserve le droit d'ajouter, de modifier ou de supprimer une offre de produit.

WYN ACCESS pourra également répercuter immédiatement sur ses tarifs et sans préavis toute nouvelle taxe obligatoire à laquelle WYN ACCESS serait directement assujettie ou dans l'hypothèse de nouvelles taxes obligatoires auxquelles WYN ACCESS ne serait pas directement assujettie, l'équivalent de telles taxes si ces dernières venaient à être répercutées à WYN ACCESS directement ou indirectement, d'une manière ou d'une autre, par ses prestataires, fournisseurs ou tout autre tiers directement ou indirectement assujettie auxdites taxes, ainsi que toute hausse obligatoire des taxes en vigueur auxquelles WYN ACCESS est assujettie.

3.2. Conditions de règlement

3.2.1. Le règlement des commandes s'effectue en ligne par carte bancaire, ou par chèque ou virement bancaire au siège social de WYN ACCESS : route des quatre saisons, ZA de Fontvieille, 13190 Allauch, France.

3.2.2. Le paiement des factures se fait avant le départ des marchandises en livraison, sous réserve de négociation de conditions particulières. En tout état de cause, toute condition particulière de règlement ne peut être qu'exceptionnelle et devra faire l'objet d'un accord spécifique et exprès. A défaut, la commande sera considérée comme caduque et résiliée par WYN ACCESS.

3.2.3. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ou faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de WYN ACCESS.

De même, le Client s'interdit de déduire d'office, de la facture établie par WYN ACCESS, les pénalités ou rabais qui pourraient correspondre à la non-conformité des Produits, lorsque la dette n'est pas certaine, liquide ou exigible, et sans que WYN ACCESS n'ait été en mesure de contrôler la réalité du grief correspondant.

Le Client s'interdit également de déduire à vue les avoirs liés aux retours de Produits ou aux baisses de prix accordés, ces derniers obéissant aux mêmes échéances que les règlements.

De même, les avoirs quels qu'en soient leurs formes, ne donneront lieu à aucun règlement de la part de WYN ACCESS mais seront compensés par les factures ultérieures.

3.2.4. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé par rapport à la date d'échéance de la facture calculée conformément au présent article.

Les escomptes indûment déduits des factures réglées hors délais prévus pour leur application seront refacturés au Client, majorés d'une somme forfaitaire de 10€ HT pour frais de gestion.

3.2.5. L'arrivée du terme met le débiteur en demeure sans qu'il soit besoin d'une relance. Le défaut d'encaissement d'une facture, même partiel, aux échéances convenues entraîne :

- l'exigibilité immédiate des sommes restant dues ;
- l'application d'intérêts de retard égaux à une fois et demie (1,5) le taux de l'intérêt légal par mois avec franchise de vingt (20) jours ;
- le droit d'exiger le paiement comptant avant la délivrance de la marchandise pour les commandes suivantes en cours.
- l'application de plein droit de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévu à l'article L441-10 du Code de commerce dont le montant est fixé à 40€.

De plus, dans cette hypothèse, WYN ACCESS se réserve le droit :

- de supprimer toutes les facilités de paiement accordées,
- d'annuler sans préavis ni indemnité toute commande en cours ou d'exiger le paiement comptant de toute commande en cours avant chaque expédition sans tenir compte des conditions prévues habituellement ;

Tout recouvrement par voie judiciaire entraînera de plein droit, à la charge du Client, à titre de clause pénale s'ajoutant à tout autre intérêt ou indemnité qui pourrait être dû, le paiement d'une indemnité forfaitaire fixée à 15% du montant total des factures impayées à leur échéance et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts. En outre, le Client

3.2.7. Les traites n'entraînent aucune modification des présentes conditions générales de vente.

3.2.8. Dans le cas d'une commande online, les données confidentielles figurant sur la carte bancaire saisies par le Client ne transitent pas par le serveur du site. Une transaction refusée ne donnera lieu à aucune fourniture de Produits

4 – LIVRAISON

4.1. Délais de livraison

4.1.1. Les délais de livraison communiqués au Client n'ont qu'un caractère purement indicatif. Ils sont donnés à titre de simple information et sans aucune garantie, ils ne pourront donner lieu, en cas de non respect, à un quelconque dommage et intérêt.

Ils n'impliquent pas un engagement ferme de la part de WYN ACCESS, sauf accord exprès au moment de la commande.

4.1.2. Les retards éventuels ne peuvent donner lieu ni à des pénalités, ni à l'annulation des commandes en cours, ni à indemnité ou refus de réception des Produits. A ce titre, les frais de publicité engagés par un Client ne sauraient être en aucun cas remboursés par WYN ACCESS en cas de retard de livraison et ce pour quelque raison que ce soit. WYN ACCESS ne pourra être tenu responsable d'une saisie temporaire ou définitive des Produits par la douane dans le pays de destination.

4.2. Transfert de risques

Les Produits sont considérés, sauf stipulation contraire, pris et agréés dans les entrepôts de WYN ACCESS. Dès mise à disposition, le transfert des risques au Client s'effectue quel que soit le mode de transport retenu ou les modalités de règlement du prix du transport, franco ou port dû.

4.3. Modalités de livraison

Les livraisons sont effectuées par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataires en logistique et transport à l'adresse indiquée sur la commande.

Les Produits voyageant toujours aux risques et périls du Client, il lui incombe donc de ne donner décharge au transporteur qu'après s'être assuré que le Produit a été livré dans les délais normaux d'acheminement et de vérifier la quantité, le poids, les dimensions, la qualité et leur conformité avec le bordereau d'expédition. Les colis livrés et constatés ouverts à la réception d'un client doivent faire l'objet d'un comptage manuel devant le chauffeur livreur.

WYN ACCESS se réserve le droit de procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Si une ou plusieurs références est en rupture de stock, la livraison se fera partiellement.

Le complément de livraison sera alors effectué en fonction des entrées de Produits dans les stocks de WYN ACCESS.

En cas de livraison partielle, chacune d'elle sera considérée comme une opération commerciale complète. A chaque livraison partielle devra correspondre un paiement proportionnel de cette livraison.

Par ailleurs, WYN ACCESS se réserve le droit de refacturer les frais de transport au Client qui refuserait la livraison d'une commande sans motif.

Si la livraison n'a pu être effectuée par la faute du Client (adresse de livraison incomplète, erronée, non précise, incorrecte, personne absente...) le colis ne sera réexpédié par WYN qu'après le règlement de nouveaux frais de transport

4.4. Réclamation

En cas de manquants, dommages, avaries, ou pertes, le Client doit :

- Accomplir toutes les formalités de droit envers le transporteur (notamment réserves sur la lettre de voiture, lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois (3) jours au transporteur) à compter de la livraison, conformément à l'article L. 133-3 du Code de commerce, avec copie immédiate à WYN ACCESS.

A défaut de réserve expresse émise par l'acheteur dans ce délai, les Produits délivrés par WYN ACCESS seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande.

En cas de réclamation dans ce délai, WYN ACCESS remplacera, à ses frais, les produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par l'acheteur et constaté par WYN ACCESS ou toute personne désignée par WYN ACCESS.

- Veiller à ce que, indépendamment des dispositions éventuelles à prendre vis-à-vis des transporteurs, toutes réclamations concernant les qualités et quantités des marchandises livrées soient formulées à WYN ACCESS sur le récépissé de transport, faute de quoi elles ne sauraient être recevables par WYN ACCESS.

En cas de livraison des Produits non conforme à la commande et non apparente, le Client doit transmettre à WYN ACCESS une réclamation dans les sept (7) jours suivant la mise à disposition du Produit au Client.

La non-conformité de la livraison, lors de son contrôle, devra donc dans tous les cas être signalée sur l'exemplaire du récépissé de transport s'y rapportant. Cet exemplaire doit porter obligatoirement le cachet du magasin, la date de livraison, être revêtue du nom en clair et de la signature du responsable du contrôle magasin et du transporteur, à charge pour le Client d'exiger la présentation de ce récépissé. En l'absence du récépissé, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Le Client exerce seul le recours contre le transporteur : le choix du transporteur par notre société ne modifie pas les obligations du Client.

Le Produit reconnu non conforme par WYN ACCESS sera remplacé, ou remboursé si le Produit n'est pas disponible. Passés ces délais, aucune réclamation ne sera recevable.

4.5. Retours

WYN ACCESS n'autorisera des retours qu'à la condition que l'ensemble des factures échues soient payées en intégralité.

WYN ACCESS ne supportera aucun des frais occasionnés par le retour des marchandises dans ses locaux ou tout autre frais quelconque résultant directement d'une immobilisation de la marchandise.

Les retours par le Client doivent toujours être effectués en port payé dans les 30 jours suivant réception de l'accord de WYN ACCESS.

Le Client s'interdit de refuser ou de retourner des produits sans que WYN ACCESS n'ait été en mesure de contrôler la réalité du grief invoqué par le Client et sans l'accord écrit préalable de WYN ACCESS. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition du Client et ne saurait donner lieu à établissement d'un avoir.

Les avoirs pour retours de marchandises ne feront pas l'objet d'un règlement de la part de WYN ACCESS mais seront compensés par les commandes ultérieures des Clients.

4.5.1. Articles défectueux

4.5.1.1. WYN ACCESS ne délivrera aucun accord de retour pour articles défectueux aux enseignes pratiquant la reprise et la revente d'accessoires d'occasion, sauf cas particuliers à l'initiative de WYN ACCESS.

4.5.1.2. Les Produits sont garantis contre tout défaut de fabrication ou de matériau dans les conditions prévues à l'article 5 des présentes Conditions Générales de Vente. Cette période court à partir de la date d'achat. Cette garantie vaut uniquement pour l'acheteur d'origine. Elle ne s'applique pas dans le cas d'un mauvais usage du produit, d'une usure normale, d'une mauvaise application, d'une modification ou d'une utilisation professionnelle.

4.5.1.3 Les retours doivent obligatoirement avoir lieu par transporteur.

A défaut, les Produits retournés par tout autre moyen seraient tenus à disposition et ne pourront donner lieu à établissement d'un avoir.

De même aucun retour de marchandises détériorées, abîmées, incomplètes, sans leurs accessoires ou notices d'utilisation, sans emballage d'origine ou packaging abîmé ne pourra être accepté et aucun avoir ne sera établi. Dans le cas où les produits retournés ne seraient pas conformes à celui ayant fait l'objet d'un accord de retour entre les parties, WYN ACCESS ferait alors parvenir à l'acheteur, directement par fax dans un délai de 48 heures, le montant exact constaté. Ce dernier dispose alors d'un délai de 48 heures pour éventuellement contester le bien-fondé de cette information. L'absence de réponse dans les délais impartis vaut acceptation implicite du nombre indiqué par WYN ACCESS qui établira alors l'avoir correspondant.

4.5.1.4. Le consentement de WYN ACCESS pour le retour de marchandise n'implique aucune reconnaissance de responsabilité de sa part.

4.5.2. Produits invendus

WYN ACCESS n'accepte pas de retour de Produits invendus, sauf accord spécifique écrit et exprès.

WYN ACCESS ne supportera aucun des frais occasionnés par le retour des Produits dans ses locaux ou tout autre frais quelconque résultant directement d'une immobilisation de la marchandise.

5 – GARANTIE

En aucun cas, WYN ACCESS ne garantit que les Produits fournis soient aptes à répondre à un problème particulier propre à l'activité de l'utilisateur.

WYN ACCESS ne saurait être tenue pour responsable envers l'utilisateur ou envers les tiers pour les conséquences tirées de l'usage des Produits, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, d'accidents aux personnes, de dommages à des biens distincts, de pertes de bénéfice ou de manque à gagner, de dommages provenant ou à provenir d'une détérioration ou de pertes enregistrées par l'utilisateur.

5.1. Téléphone : WYN ACCESS garantie contre tous les défauts de conformité apparaissant pendant l'année suivant l'achat Accessoires mobile : WYN ACCESS garantie contre tous les défauts de conformité apparaissant pendant les 3 mois suivant l'achat (délai courant à partir de la date d'achat du client final en magasin)

5.2. En ce qui concerne les vices apparents, le Client doit émettre les réserves nécessaires dans les trois jours ouvrés après la réception des Produits en les inscrivant sur l'exemplaire du bon de livraison ou dans la lettre recommandée prévue ci-dessous adressée à WYN ACCESS.

5.3. Toute réclamation sur ces points devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée dans le délai ci-dessus à WYN ACCESS. Toute réclamation intervenant hors délai sera irrecevable.

5.4. Cette demande de garantie devra définir précisément les défauts en cause. WYN ACCESS ne donnera pas de suite à une réclamation du Client sur tout ou partie des Produits, pour quelque cause que ce soit, si le bien-fondé de cette réclamation n'est pas reconnu explicitement par écrit par WYN ACCESS. Le Client reconnaît que la formulation d'une contestation ne l'autorise en aucun cas à retenir le paiement de toute facture de WYN ACCESS, qu'elle concerne ou non les Produits objet de la contestation. Le Client ne peut pas non plus se prévaloir du recours en garantie pour suspendre ou différer ses paiements.

5.5. La garantie se limite au remplacement des Produits reconnus défectueux par WYN ACCESS après retour franco de port à notre dépôt, ou à l'établissement d'un avoir correspondant, tout versement d'indemnité étant exclu. Le fait d'actionner la garantie n'est en aucun cas un motif de non-paiement de la facture correspondante, ni un motif de compensation qui est formellement interdite.

5.6. La garantie exclut, pour WYN ACCESS, toute obligation de réparer les dommages matériels et/ou immatériels (tels que la perte d'exploitation, perte de production, perte de chance, perte de données, préjudice financier ou commercial ou autre), directs et/ou indirects résultant de l'utilisation et/ou de la défaillance des marchandises livrées.

6 – RESPONSABILITE

6.1. Si la responsabilité de WYN ACCESS était retenue à la suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat, le total des indemnités ne pourrait, de convention expresse, dépasser un montant égal au prix de la marchandise qui est à l'origine du dommage tel que mentionné sur la facture correspondante.

La responsabilité de WYN ACCESS, quel qu'en soit le fondement juridique, sera limitée au seul préjudice direct subi par l'acheteur, à l'exclusion de toute prise en compte d'un éventuel manque à gagner, de pertes d'exploitation, pertes de change et plus généralement de tous préjudices indirects et/ou immatériels, en ce compris ceux relatifs à l'image de l'acheteur.

6.2. Le Client s'engage à indemniser et à dégager WYN ACCESS de toute responsabilité concernant toute réclamation, coût ou dommage provenant d'une utilisation anormale, impropre ou non conforme des Produits, de la négligence, de toute violation des présentes Conditions Générales de Vente ou de toute faute du Client, dont notamment mais sans caractère limitatif, le stockage des Produits dans des conditions inappropriées, l'utilisation des Produits dans des conditions ou à des fins autres que celles pour lesquelles ils sont destinés.

6.3. En tout état de cause, la responsabilité de WYN ACCESS sera limitée au montant de la commande litigieuse en cause.

7 – FORCE MAJEURE

La responsabilité WYN ACCESS ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Il en sera ainsi notamment en cas d'évènements intervenant chez WYN ACCESS ou ses sous-traitants, tels que : lock out, grève, épidémie, embargo, sinistres maritimes, inondation, incendie, accident, notamment d'outillage, bris de machine, interruption ou retard dans les transports, impossibilité d'être approvisionné, pénurie des matières premières, ou de tout autre évènement indépendant de sa volonté entraînant une défaillance partielle ou totale chez WYN ACCESS, ses fournisseurs ou sous-traitants.

Dans de telles circonstances, WYN ACCESS préviendra le Client par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique, dès que possible de la survenance des événements, le contrat ou la relation commerciale liant WYN ACCESS et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'évènement. Si l'évènement venait à durer plus de 2 (deux) mois à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat ou la relation commerciale entre WYN ACCESS et le Client pourra être résilié par WYN ACCESS, avec effet immédiat, sans que le Client puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

8 – RESERVE DE PROPRIETE

A titre de condition essentielle des présentes conditions générales de vente, toute vente de produits est soumise à une clause de réserve de propriété conformément à l'article L. 624-16 du Code de commerce.

8.1. WYN ACCESS se réserve la propriété des Produits vendus jusqu'au complet paiement du prix facturé, de la TVA applicable, ainsi que de tous les accessoires y afférents et notamment les intérêts de retard qui seraient dus.

8.2. Ne constitue pas un paiement au sens de la présente disposition, la remise de lettre de change ou autres titres créant une obligation de payer. Le paiement ne pourra être considéré effectué que lors de l'encaissement effectif du prix par WYN ACCESS.

8.3. Cette réserve de propriété ne fait pas obstacle au transfert des risques de pertes et de détérioration des Produits à la charge du Client dès l'instant où les Produits quittent les entrepôts de WYN ACCESS et ce quelles que soient les modalités de livraison des Produits vendus sous réserve de propriété.

8.4. Le Client s'engage, jusqu'au complet paiement du prix, à faire assurer au profit de WYN ACCESS, lesdits produits contre les risques de perte et de détérioration, par cas fortuit, par une assurance ad hoc.

8.5. Le Client autorisé à revendre le Produit livré dans l'exécution normale de son commerce, est tenu d'informer immédiatement WYN ACCESS de la saisie, au profit d'un tiers, des Produits livrés sous réserve de propriété

8.6. En cas de non-paiement d'une fraction ou de l'intégralité de l'une quelconque des échéances convenues pour le prix, et huit jours après une mise en demeure par lettre recommandée restée infructueuse, en tout ou en partie, la vente pourra être résolue de plein droit, si bon semble WYN ACCESS, sans préjudice de tous dommages-intérêts réclamés au Client. Le Produit devra être mis à la disposition immédiate de WYN ACCESS, à moins que celle-ci n'exige le retour des Produits aux frais de l'acheteur. La reprise du Produit n'équivaut pas à la résolution du contrat de vente. Les sommes déjà versées par le Client demeureront acquises à titre de dommages-intérêts et sous réserve de tous autres.

9 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

9.1. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de WYN ACCESS, dont il déclare avoir parfaite connaissance, en ce qui concerne notamment les marques, dessins et modèles, et d'une façon générale, tous autres droits de propriété intellectuelle détenus par WYN ACCESS et les sociétés affiliées à celle-ci.

9.2. Le Client n'est titulaire d'aucun droit de propriété intellectuelle relatif aux Produits. Le Client ne pourra en aucun cas et pour quelque raison que ce soit modifier les droits de propriété intellectuelle ou les marques afférents aux Produits, ni solliciter ou obtenir aucune protection légale pour quelque élément de quelque nature que ce soit en rapport avec les Produits.

9.3. Le Client s'engage à informer WYN ACCESS de toute action ou réclamation de tiers concernant les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Produits et de toute atteinte portée par des tiers aux droits de propriété intellectuelle relatifs aux Produits et à apporter son concours aux actions en justice qui seraient engagées à l'encontre des auteurs ou complices de ces atteintes.

9.4. Le Client s'engage à cesser l'utilisation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux Produits à la fin du contrat ou de la relation commerciale le liant à WYN ACCESS et à tout moment, même pendant le contrat ou la relation commerciale le liant à WYN ACCESS, à la demande de WYN ACCESS si celle-ci estime que ceux-ci peuvent porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits de tiers.

10 – INDEPENDANCE DES CLAUSES CONTRACTUELLES

La nullité de l'une des clauses des présentes Conditions Générales de Vente ne saurait entraîner la nullité de celles-ci, seule la clause jugée nulle cessant de produire effet.

Le fait que WYN ACCESS ne se prévale pas de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales de vente ne peut en aucune manière être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

11 – PREUVE DE LA TRANSACTION

Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de WYN ACCESS seront considérés comme les preuves exclusives des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande, des devis et des factures est effectué par WYN ACCESS sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

12 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par WYN ACCESS et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des Convention liant WYN ACCESS au Client, et pendant un délai de 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Le responsable du traitement des données est la société WYN ACCESS , domiciliée Route des quatre saisons, ZA de Fontvieille, 13190 Allauch – France. Adresse email : contact@wynaccess.fr

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le Client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

13- RESOLUTION – SANCTIONS CONTRACTUELLES

Aucune clause résolutoire ne pourra avoir lieu à moins d'une stipulation expressément acceptée par WYN ACCESS, comportant un délai suffisant d'exécution après mise en demeure et mentionnant avec précision les engagements dont l'inexécution peut entraîner la résolution.

L'application de l'article 1222 du Code civil, relatif à la faculté du créancier de faire exécuter lui-même l'obligation, est expressément exclue.

Aucune demande de réduction de prix, pour quelle que cause que ce soit et notamment sur le fondement de l'article 1223 du Code civil ne pourra être mise en œuvre sans un accord préalable et exprès de WYN ACCESS.

14 – DROIT APPLICABLE ET DIFFERENDS

14.1. Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.

14.2. Tous différends, contestations ou litiges relatif aux produits, à leurs commandes ou modalités vente et/ou de livraison, quel que soit le lieu de livraison sur le Territoire, seront de la compétence exclusive des Tribunaux compétents de Marseille, nonobstant pluralité de défendeur ou appel(s) en garantie.

15 – DATE D'EFFET

Les présentes Conditions Générales de Vente prennent effet à compter du 07/12/2020 pour une durée indéterminée jusqu'à leur prochaine version. Elles annulent et remplacent toutes autres conditions générales de vente et tout document contractuel antérieurs convenues par tout autre moyen.

15 – ACCEPTATION

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment, ses propres conditions générales d'achat.